



Tarifs saison sportive 2024 – 2025 (à compter du 1/09/2024)

1. Sorties (en bus) – Départ Chemin du Breccq – Parking de la Piscine (face au parc des sports Sauvaigo) 06800 Cagnes sur Mer.

- sorties ordinaires : 18 €
- enfants et étudiants : 9 €
- sortie exceptionnelle : fixé au cas par cas suivant la distance.

Attention : toute inscription de dépannage après le mercredi soir a un surcoût de 1 € (règlement par chèque uniquement).

2. Adhésion au club

Adhésion au club : 28 €. Elle est valable du 1^{er} Septembre 2024 au 31 Août 2025. L'adhésion est **obligatoirement** due, indépendamment de la date de souscription.

3. FFRandonnée : Adhésion et Assurances

La licence FFRandonnée et une assurance FFRandonnée sont **aussi** obligatoires. Cette dernière couvre la personne et le club.

La licence est valable du 1^{er} Septembre 2024 au 31 Août 2025.

L'assurance est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024 pour les nouveaux adhérents.

Il est possible de faire deux sorties consécutives en « invité » sans adhésion au club ni à la FFRP. Dans ce cas leur responsabilité civile personnelle est couverte par l'assurance du club.

Un certificat médical d'aptitude à la randonnée pédestre ou à la marche nordique est demandé lors de l'inscription. Dès lors, il ne sera pas réclamé lors de l'adhésion.

Trois niveaux d'assurance individuelle sont possibles:

- 1) R (responsabilité civile simple)
- 2) RA (responsabilité civile avec dommages matériels et corporels)
- 3) MPN (extension aux loisirs sportifs de pleine nature ex : ski alpin, voile, vélo, canyoning , etc. lorsque ces disciplines ne sont pas pratiquées au sein ou sous couvert de la Fédération sportive qui les représente).

Obligation IMPN pour les sorties haute Montagne.

Sauf cas exceptionnel, le niveau RA minimum est exigé car il garantit l'ensemble des risques spécifiques à la randonnée, l'IR ne couvre pas les dommages corporels et matériels.

Deux modes d'assurance : Assurance individuelle (indice " I ") ; Assurance familiale (indice " F ")

On a donc les combinaisons suivantes : IR, IRA, IMPN et JEUNES -26 Ans, FR FRA, FMPN.

Très important : en cas d'accident, nous rappelons que c'est à l'assuré et non pas au club de faire la déclaration de sinistre par courrier dans les 10 jours ouvrés sur le site Internet www.ffrandonnee.fr Rubrique Extranet >Déclarer un sinistre ou sur www.ffrandonnee.grassavoie.com

Assistance rapatriement Mutuaide Assistance appeler le +33 (0)1 45 16 84 99.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rendre à la permanence ou contacter la présidente Madame Irlandette MARTIN – 07 49 49 03 08.

Attention : Vous devez faire un chèque à l'ordre du GAM (pour l'adhésion + licence et assurance) par courrier ou en direct, le mercredi précédant la sortie : GAM Maison des Associations – 7 avenue de l'Hôtel de Ville – 06800 CAGNES SUR MER

ou par carte bancaire sur HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/groupe-des-amis-en-marche-gam/adhesions/licences-2024-2025>

Possibilité de s'abonner à **Passion Rando*** au tarif de 10.00 € l'année (à ajouter au tarif Licence-Assurance)

***Passion Rando le magazine de FFRANDONNEE**

Type assurance	Licence + assurance FFRP Année 2024 - 2025	Adhésion club Année 2024 - 2025	Total Année 2024 - 2025
IR (individuelle)	28.70 €	28 €	56.70€
IRA (individuelle)	30.85 €	28 €	58.85 €
IMPN (individuelle)	42.90 €	28 €	70.90 €
JEUNES -26 Ans (individuelle)	14.00 €	28 €	42.00 €
FR : Familiale avec RC. (1 ou plusieurs enfants)	56,95 €	56.00 €	112,95 €
FRA : Familiale avec RC + AC. (1 ou plusieurs enfants)	61,50 €	56.00 €	117.50 €
FMPN : Familiale Multi loisirs pleine nature avec RC+AC. (1 ou plusieurs enfants)	85.60€	56.00 €	141.60 €